Article 21 du Règlement

Je suis d'avis que les missiles de croisière ne seront qu'un pas de plus dans l'escalade de la course aux armes nucléaires, qu'ils vont entraver les pourparlers sur le désarmement et accaparer le peu de ressources que nous pourrions consacrer à des fins plus essentielles.

J'ai fait valoir cette position lors du congrès libéral de l'automne dernier, au cours de nombreuses réunions ainsi que par écrit. Les ententes conclues dans le cadre de l'OTAN n'obligent en rien le Canada à employer ou à mettre à l'essai des armes nucléaires. Nous sommes membre de l'Organisation depuis sa création et nous ne l'avons jamais fait. En outre, il y a longtemps que le gouvernement canadien favorise le contrôle de l'arsenal militaire et le désarmement. En acceptant de mettre à l'essai les missiles de croisière, nous irions à l'encontre de notre politique en la matière. J'exhorte le gouvernement à prendre sérieusement en considération tous les facteurs et tous les arguments avant d'acquiescer à la demande américaine. Le Canada dispose de bien d'autres moyens de collaborer à l'alliance de l'OTAN et d'aider au maintien de la paix dans le monde.

LA PAPAUTÉ

LA VISITE DU PAPE EN POLOGNE

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, aujourd'hui Sa Sainteté le pape Jean Paul II entreprend son deuxième pèlerinage en Pologne en quatre ans. La vive émotion suscitée par la nouvelle liberté consentie grâce à l'intervention du syndicat Solidarité qui entourait sa dernière visite fait malheureusement défaut aujourd'hui.

En juin 1979, les Polonais pouvaient espérer avec raison que leur pays serait libéré de toute restriction, mais à l'heure actuelle ils prient pour obtenir les libertés les plus fondamentales.

La présence du pape en Pologne actuellement comporte un important message symbolique. Cet ambassadeur de la chrétienté réclame le retrait de la loi martiale et l'amnistie en faveur des prisonniers politiques. Toutefois, le gouvernement militaire, sous la direction du général Jaruzelski, n'a autorisé cette visite que pour se procurer des avantages dans l'Ouest et pour juguler la dissension intérieure. Hier, les dirigeants polonais ont fait une descente chez le chef de Solidarité, Lech Walesa, qui a été placé en résidence surveillée. Empêcher Walesa de voir le pape peut être pour le général Jaruzelski le seul moyen d'exercer son autorité sur les Polonais mécontents, mais cette initiative laissera une impression durable dans l'Ouest.

Les Canadiens déplorent le peu de cas qu'on fait des droits de la personne en Pologne depuis 1979. Néanmoins, les qualités de chef et le courage que manifeste le pape en retournant dans sa patrie bouleversée est pour nous une source d'inspiration. Nous prions afin que sa visite nous permette d'espérer plus que jamais le rétablissement d'un régime politique libre en Pologne.

Des voix: Bravo!

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAINS DE LA CÔTE OUEST

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, un arrêt de travail sur la côte ouest causé par un conflit entre les manutentionnaires de céréales et les sociétés céréalières ne nuirait qu'aux travailleurs en cause. Les producteurs de céréales pourraient s'en ressentir par suite d'une interruption de leurs rentrées de fonds et de la perte éventuelle de ventes. Les travailleurs de chemin de fer et les débardeurs risquent également d'en souffrir, car ils pourraient être licenciés si l'expédition des céréales était interrompue. Ce sont les sociétés céréalières, l'une des parties au différend, qui seraient le moins touchées par un arrêt de travail, car elles continuent à percevoir des frais d'entreposage, que les céréales soient expédiées ou non. L'an dernier, elles ont recueilli quelque \$500,000 par semaine dans tout le pays en droits de tête de ligne seulement.

Le gouvernement doit faire tout en son pouvoir pour que l'expédition ne soit pas interrompue. Nous le remercions d'avoir nommé un médiateur, William Kelly. Pour réduire au minimum le risque d'arrêts de travail longs et coûteux, le gouvernement devrait prendre des mesures pour faire en sorte que tous ceux qui sont en cause aient à subir des conséquences comparables en raison de ces arrêts de travail. Le gouvernement ne devrait plus verser de frais d'entreprosage aux sociétés céréalières qui sont partiellement responsables de ce conflit. Les deux parties seraient ainsi sur un pied d'égalité et nul doute que les pertes de chacun seraient moins lourdes en cas d'arrêts de travail prolongés.

[Français]

LES PARCS NATIONAUX

LA RÉALISATION POSSIBLE DE PARC SAGUENAY

M. Marcel Dionne (Chicoutimi): Madame le Président, je tiens à féliciter Parcs Canada d'avoir fait l'acquisition des îles Mingan. Ceci démontre que Parcs Canada conserve pour les générations futures des lieux naturels extraordinaires. Je me permets d'attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le site de Parc Saguenay, dans ma circonscription, est également jugé digne de conservation par Parcs Canada. Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a annoncé que le gouvernement canadien serait disposé à investir 50 millions de dollars pour réaliser Parc Saguenay. Le Québec refusant de céder le territoire, la réalisation de Parc Saguenay par Parcs Canada au coût de 50 millions de dollars demeure en suspens. Entretemps, le gouvernement du Québec a décidé d'investir pour réaliser un parc de conservation sur une partie du territoire. Le premier ministre Lévesque a vanté la fierté nationale des Saguenéens, cependant il est certain qu'un investissement de 50 millions de dollars contribuerait à diminuer le chômage et attirerait plus de touristes, ce qui injecterait plus d'argent dans l'économie régionale. La région du Saguenay n'a pas d'infractructure touristique importante. Parc Saguenay, avec son majestueux fjord, serait un des attraits les plus importants du Canada. Ainsi la fierté des Saguenéens n'en serait que plus grande.